

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du mercredi 28 octobre 2020 à 20 heures

Salle du conseil municipal

Présents :

Mmes et Ms Gaëlle BENISTANT, Christèle BARET, Albert BUISSON, Gérard CAMBON, Sylvie FUGIER, Marlène GUICHARD Nathalie LYONNE, Laure MATHIEU, Jean-Michel OLIVE, Benjamin OUVRARD, Alexandre PICAT, Paul ROUX, Joseph ZARWANSKI.

Excusés: Fabien ALLEYRON-BIRON, Audrey ROUSSET

Secrétaire de séance : Laure MATHIEU

Président de séance : Albert BUISSON

Monsieur le Maire propose d'ouvrir la séance par une minute de silence en hommage à Samuel PATY, enseignant assassiné le 16 octobre dernier.

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2020

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- Validation des travaux d'aménagement de la place

Le dossier travaux d'aménagement de la place Jean Vinay avait été initié sous l'ancien mandat. Compte tenu du confinement au printemps dernier et des élections municipales, le projet a été repris et revu.

Monsieur le Maire expose le projet, à savoir :

- La matérialisation d'un plateau surélevé
- La réalisation des deux quais pour personnes à mobilité réduite (PMR) de la ligne Transisère
- L'installation de deux nouveaux abris bus : un côté commerces et l'autre en remplacement de celui existant
- L'aménagement d'un chemin piétonnier et la réfection des bordures de chaussée pour sécuriser le déplacement des piétons : les cheminements permettront d'accéder aux quais de bus et de rejoindre le plateau surélevé
- Déplacement du passage piétons situé sur le CD35

- Les marquages au sol seront refaits avec la délimitation d'une zone 30

Par ailleurs, une fois les travaux réalisés, le Département procèdera à la réfection de l'enrobé sur le CD 1092 entre le restaurant et le carrefour du CD 35.

L'installation de feux tricolores « intelligents » n'a pas été retenue. En effet, la règlementation actuelle ne reconnaît pas l'utilisation des feux tricolores pour une finalité de modération de la vitesse. Pour le ministère de l'Intérieur, l'utilisation d'un équipement de signalisation non conforme à la réglementation engage la responsabilité pénale des maires en cas d'accident corporel de la circulation.

L'entreprise Chambard de St MARCELLIN avait été retenue par l'équipe précédente pour réaliser les travaux suite à un appel d'offres. Un réajustement du marché sera fait pour prendre en compte les modifications du projet.

Les travaux sont subventionnés à 50 % par le Département avec un complément de 20 % demandé à l'Etat dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux décrits ci-dessus.

3- Point sur les travaux de l'école

Pendant les vacances de la Toussaint, les travaux suivants auront été réalisés :

- Changement des menuiseries
- Peinture et sols de la classe des CE2/CM1
- Travaux de changement des chenaux, velux, installation de volets roulants

Dans le cadre du Plan écoles, adopté par le Département de l'Isère, des crédits complémentaires à hauteur 60% sur un montant de travaux de 195 000 € HT pourraient être mobilisés en plus de ceux déjà notifiés (60% de 105 000 € H.T.). Par conséquent, une mission a été demandée à un architecte (Alain François) pour étudier différentes hypothèses d'extension du bâtiment école maternelle/cantine.

4- Projet de rénovation du local de la gare et demande de subvention à la région

Monsieur le Maire indique que ce bâtiment se dégrade fortement d'année en année. S'il est réhabilité, ce bâtiment pourrait servir de local aux agents techniques et de stockage pour les associations.

La Région pourrait subventionner les travaux à hauteur de 50 % dans le cadre du plan de relance.

Le conseil municipal donne un accord de principe pour qu'un chiffrage des travaux envisagés soit réalisé. Ce chiffrage sera présenté à un prochain conseil municipal.

5- Point sur les travaux de rénovation des douches du vestiaire du rugby

Les travaux de rénovation des douches du vestiaire du rugby sont prévus à compter du lundi 02 novembre 2020 pour une durée d'une semaine.

6- Informations communales

Sur la route de Faverges, les services du Département, chargés de la sécurité, nous conseillent de mettre un « stop » au carrefour avec le CD 35 à proximité du passage à niveau.

A la demande des boulistes, un chiffrage est à l'étude pour rénover le système d'éclairage des jeux de boules. La M.J.C. a été associée à la démarche en raison de l'utilisation de l'éclairage pour ses festivités (feux de la St Jean).

La séance étant close, elle est levée à 22 heures.

Fait à L'Albenc, Le Maire Albert BUISSON